

POUR LA CATEGORIE C L'UNSA Développement Durable est auditionnée par le cabinet de la ministre

Chers collègues,

L'UNSA Développement-Durable a été reçue par le cabinet le 12 mars 2013. C'est l'occasion pour nous de faire le point sur le dossier des catégories C, car beaucoup d'entre vous nous interrogent.

Pour les promotions 2013 d'adjoints administratifs et de dessinateurs, les CAP ont été boycottées par les organisations syndicales CGT, FO et CFDT en fin d'année 2012 et ne sont pour l'instant pas encore reprogrammées.

Pour l'UNSA Développement-Durable, l'attente n'a que trop duré, il faut reprogrammer au plus vite ces commissions, car au delà des réformes revendiquées, l'absence de CAP pénalise les agents eux-mêmes et notamment ceux qui attendent une promotion pour partir en retraite.

Le Statutaire

Sur le plan statutaire, Mme la Ministre de la Fonction Publique avait inscrit une réforme de la catégorie C dans les priorités de son agenda social. Une première réunion s'est tenue avec les organisations syndicales le 12 mars 2013, pour lancer le processus de concertation.

L'UNSA Développement-Durable propose la création d'un Nouvel Espace Statutaire (NES) pour la catégorie C avec la mise en place d'un corps à 3 échelons sur les grilles suivantes :

- 1- 1^{er} niveau NM de 325 à 387 - niveau à 7 échelons
- 2- 2^e niveau INM de 355 à 430 - niveau à 9 échelons
- 3- 3^e niveau INM de 382 à 525 - niveau à 11 échelons

Actuellement, l'échelle 3 est à l'INM 309, soit 0,50 € au dessus du SMIC et l'indice sommital de la catégorie C au 8^{ème} échelon de l'échelle 6 est à l'INM 430 soit un salaire de 1640,00 € brut, pour une retraite mensuelle de l'ordre de 1230 € après 41,5 ans de service.

L'UNSA Développement-Durable propose de plus la mise en place d'examen professionnel pour chacun des niveaux et non plus uniquement une promotion par liste d'aptitude.

L'UNSA Développement-Durable va déposer un dossier complet (durée des échelons, taux pro/pro, pyramidage du corps ...) de son projet aux ministères MEDDE / METL et le faire porter lors des négociations avec la Fonction Publique.

Chacun sait que la réforme de la catégorie C se négocie d'abord à la Fonction Publique et L'UNSA Développement-Durable y sera comme elle l'a été dans toutes les négociations sur le NES B. L'UNSA Développement-Durable a déjà alerté le cabinet des Ministres MEDDE/METL pour qu'ils soutiennent ses propositions et qu'une application rapide soit recherchée pour tous les agents de nos Ministères.

Indemnitaires

L'UNSA Développement-Durable demande, dans le cadre des mesures catégorielles 2013, des avancées significatives pour les corps administratifs et techniques de nos ministères, à savoir :

- 1- une 4^{ème} année de rattrapage de l'indemnitaires sur celui du MAAF pour les adjoints administratifs ;
- 2- un rattrapage pour les dessinateurs de 3 points d'ISS.

En effet, ces corps sont victimes d'un véritable décrochage de leur indemnitaire au regard des évolutions actuelles.

Par ailleurs, l'UNSA Développement-Durable continue à se battre pour une application des mesures catégorielles au bénéfice de tous les agents des Ministères, y compris ceux en Position Normale d'Activité (PNA) dans d'autres Ministères et notamment au Ministère de la Culture ou au Ministère de l'Intérieur.

Membres du bureau

LOCHON Chantal
Secrétaire Générale
DDTM 64
chantal.lochon@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
tel : 03 59 80 87 45

GEHL Corinne
Secrétaire Générale Adjointe
DREAL Lorraine
Corinne.Gehl@developpement-durable.gouv.fr
tel : 03 87 62 83 93

DONATI Carine
Secrétaire Générale Adjointe
DREAL Lorraine
carine.donati@developpement-durable.gouv.fr
tel : 03 87 62 81 71

SOISSON Didier
Trésorier
DREAL Champagne Ardenne
didier.soisson@developpement-durable.gouv.fr
tel : 03 51 41 64 10

Agenda 2013

CTM
05 avril 2013

INFOS

F

L

A

S

H

8ème échelon

Le dé-contingentement du 8^{ème} échelon est acté par le gouvernement, suite à une pression de l'ensemble des organisations syndicales. Mme la Ministre de la Fonction Publique l'a annoncé certes avec application immédiate, mais après modification des textes actuels (projet de décret, passage au CSFPE, publication au JO).

De manière pratique, rien ne sortira avant la fin du mois de mars, il faut plutôt attendre avril 2013. Alors seulement les avancements d'échelon, pour tous les agents au 7^{ème} échelon de l'échelle 6 depuis au moins 3 ans, seront mis en place.

L'UNSA Développement-Durable demande d'ores et déjà qu'il y ait une rétro-activité au 1^{er} janvier 2013.

Promotion à la catégorie B

Enfin l'UNSA Développement-Durable revendique que pour chaque filière un déroulement de carrière soit possible.

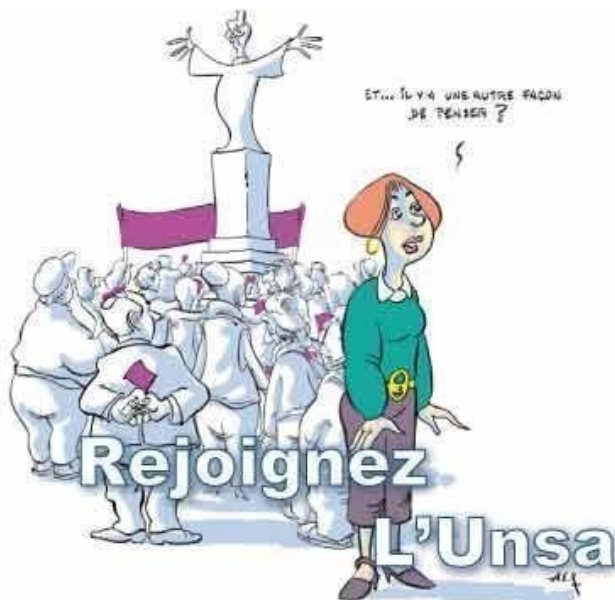
Pour cela l'UNSA Développement-Durable exige une ouverture des promotions de catégorie C et catégorie B qui se traduise par :

- 1- une ouverture de concours exceptionnel de promotion social dans les deux filières ;
- 2- une amélioration des taux de promotion dans chacune des filières ;
- 3- une intégration des dessinateurs chefs de groupe de 1^{ère} classe dans le premier niveau de catégorie B, comme elle l'a toujours revendiqué depuis tous les travaux sur le NES B de la filière technique.

Pour l'UNSA Développement-Durable, il est urgent d'avancer sur tous ces dossiers dans le cadre des syndicats représentatifs des ministères MEDDE/METL, c'est à dire les organisations syndicales présentes au CTM (Cf. décret 2011-184 du 15 février 2011).

L'Administration doit honorer ses priorités : solder la mise en place du NES B et se donner réellement les moyens d'une vraie prise en compte des plus bas salaires.

L'UNSA Développement-Durable a confirmé au Cabinet d'une part qu'elle **partage ses priorités**, d'autre part qu'elle sera pleinement **participative** dans ce dossier d'amélioration de la catégorie C.



UNION NATIONALE
DES SYNDICATS AUTONOMES

Les Adjoints
Administratifs
d'aujourd'hui
veulent
un syndicalisme
d'aujourd'hui

REJOIGNEZ L'UPAA

J'adhère au syndicat Unsa

NOM : Prénom :
Service :
Grade : Tél service :
Adresse :
Code Postal : Ville :

Chèque à libellé à l'ordre de UNSA
A envoyer à : DREAL CHAMPAGNE ARDENNE
à l'attention personnelle et confidentielle de Didier SOISSON - UNSA
50 Bd PATTON 51022 CHALONS EN CHAMPAGNE Cédex

UNSA
57 Avenue des Diables
10000 TROYES Cedex
TÉL : 0323345477



Cotisations annuelles :

1^{ère} année : 20 Euros

Tarif normal : 40 Euros

<http://unsa.syndicat.i2>

* Les cotisations ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66 % des sommes versées